

**EDUCATEURS SPECIALISES**  
**DC 4.1. : Analyse d'une problématique**  
**territoriale ou partenariale. 2° partie**

**Annexe 5 de l'arrête du 22 aout 2018 relatif au**  
**diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé**

Ce document vise à donner des points de repères théoriques, méthodologiques et bibliographiques afin de mener à bien le travail demandé dans le cadre du dossier DC4-1 des éducateurs spécialisés (arrêté du 22 août 2018). Il vient compléter un premier document déjà en ligne (<http://marc-fourdrignier.fr/wp-admin/post.php?post=35776&action=edit>).

<b>Page</b>	<b>Document</b>	<b>Intitulé</b>
2	Document n° 1	Territoires et lieux du social et du médico-social
4	Document n° 2	Définir le territoire
6	Document n° 3	Distinctions et typologies de territoire
8	Document n° 4	La diversité des territoires
9	Document n° 5	Les territoires vécus
10	Document n° 6	Circulation et domiciliation
13	Document n° 7	Glossaire
14	Document n° 8	Acteurs publics et politiques territoriales
15	Document n° 9	De nouvelles organisations territoriales ?
17	Document n° 10	Pour aller plus loin

<sup>1</sup> - Sociologue, enseignant-chercheur au CEREP (Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Emploi et les Professionnalisations) à l'université de Reims Champagne-Ardenne.  
Site personnel : <http://marc-fourdrignier.fr/>

## Document 1 : Territoires et lieux du social et du médico-social

Le social et le médico-social peuvent s'exercer dans des lieux très différents qu'on nomme : établissement, structure, service....

<i>Types de lieu</i>	<i>Définitions</i>	<i>Exemples</i>
Etablissements	Cela correspond aux « institutions » qui prennent en charge totalement des individus qui ont pu être placés ou orientés selon les situations des personnes. Ces établissements assurent l'hébergement, la restauration, l'occupation, l'éducation, le travail...selon les populations accueillies	Institut Médico-Educatif (IME) Foyer de l'Enfance Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
Structures	A la différence des établissements, elles n'assurent pas l'hébergement. Elles peuvent accueillir des personnes pour la pratique d'activités.	Centre social et structures sociaux culturels...GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle...)
Lieux ordinaires	Dans le cadre des politiques d'inclusion de plus en plus de lieux « ordinaires » sont amenés à accueillir des personnes en difficulté.	Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur, entreprises, logement inclusif.
Services	Ils correspondent à ce que l'on appelle une prise en charge en ambulatoire : les personnes viennent, sur rendez-vous ou à une permanence pour rencontrer un professionnel (médecin de Protection Maternelle et Infantile, infirmier psychiatrique....)	Protection Maternelle et Infantile Service Social Départemental
Domicile	Le professionnel se déplace au domicile de la personne pour un entretien, un soin, une aide matérielle...	Visite à domicile....maintien à domicile...
Domicile, lieu de placement	Le placement éducatif à domicile est une alternative au placement traditionnel en structure d'accueil (maison pour enfants). Il découle toujours d'une décision de justice (art. 375-3 et 7 du code civil), ou d'une mesure administrative.	Placement à domicile
Domicile d'un tiers	La personne prise en charge est accueillie au domicile d'une famille d'accueil	Assistant Familial, accueil d'adulte à domicile....

Rue ou lieux publics	Un professionnel « va aller vers.... »	Prévention spécialisée, SAMU Social, SDF
Territoires	La structure et le professionnel vont avoir à prendre en compte un territoire (quartier, ville, intercommunalité)	Politique de la ville, centres sociaux.
Lieux de privation de liberté	Ensemble de lieux où des personnes peuvent être privées de leur liberté d'aller et venir par décision judiciaire, administrative ou médicale.	Prison, hôpital psychiatrique, unités Alzheimer, Centre Educatif Fermé
Lieux tiers	<b>Article R223-30 du CASF</b> Sauf dispositions contraires prévues par la décision judiciaire, la visite s'effectue dans un lieu préalablement déterminé par la personne physique ou morale à qui l'enfant est confié en concertation avec le tiers et, conformément aux dispositions des articles <u>L. 223-2</u> et <u>L. 223-4</u> , avec le mineur et ses représentants légaux. Le lieu, l'horaire et la fréquence des visites sont définis en prenant en compte l'âge, le rythme et les besoins de l'enfant, les disponibilités du ou des parents ainsi que les objectifs assignés à ces visites par le juge des enfants.	Visites médiatisées
Tiers lieux	« Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, microfolie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public...  Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique par tout sur le territoire. » <sup>2</sup>	Tiers lieux culturels
Zone	Découpage du territoire afin de compenser des inégalités existantes dans le cadre de politiques de « discrimination positive ».	ZFU (Zone Franche Urbaine) ZRR (Zone de Revitalisation Rurale), QPV (Quartier de la Politique de la Ville).

<sup>2</sup> <https://www.resovilles.com/tiers-lieux-et-fabriques-de-territoire-en-politique-de-la-ville/>

## Document n° 2 : Définir le territoire

### 1. PAQUOT, Thierry. (2011). Qu'est-ce qu'un « territoire » ? Vie sociale, N° 2, p. 23-32.

#### Une étymologie.

« Ce mot « territoire » [qui] apparaît dans la langue française au cours du XIII<sup>e</sup> siècle et [dont] l'usage ne se généralise qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Pierre Larousse dans son Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle (1875), note que le mot vient du latin, territorium, qui dérive de terra, « terre », qu'il s'agit d'une « **étendue de pays qui ressortit à une autorité ou à une juridiction quelconque** ». Plus d'un siècle après, Alain Rey, dans le Dictionnaire historique de la langue française confirme que le mot français vient du latin, territorium, «**étendue sur laquelle vit un groupe humain** ».

#### Des variations disciplinaires.

Des historiens et des géographes. Des éthologues. Des anthropologues et des juristes. Des urbanistes. Un territoire du social ?

#### Une première définition

Pour Maryvonne Le Berre, « Le territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce dernier ».

### 2. DORTIER (Jean-François).- Territoire. Le dictionnaire des sciences humaines. Editions sciences humaines, 2004 , p 811 .

#### Une analogie :

« Depuis longtemps les observateurs du monde animal savent que la plupart des animaux ont leur territoire et sont prêts à tout pour le défendre. Chez les hommes aussi...

#### Une définition

Par rapport aux notions d'espace et de milieu, celle de territoire comporte une autre idée : un effort d'appropriation par les individus ou les groupes humains. Un territoire est une portion d'espace que les hommes s'approprient par la force à travers leurs activités et leur imaginaire. Il acquiert ainsi au fil du temps une « personnalité » qui le différencie des autres.

#### Un doute :

Reste la question de savoir ce qu'il peut advenir de la notion même de territoire à l'heure des réseaux, des télécommunications et des mobilités généralisées. A l'évidence, c'est pour reprendre le titre d'un ouvrage de Bertrand BADIE (1995) « la fin des territoires » qui se profile. A moins de considérer les multiples endroits fréquentés quotidiennement par une personne pour son travail, ses loisirs, sa vie familiale, etc... comme les lieux d'un territoire virtuel qui lui est propre.

### 3. REGHEZZA-ZITT , Magali. (2012). La France dans ses territoires, SEDES. , p 11.

#### Une référence à l'appropriation

Le territoire ajoute à la notion d'espace géographique la dimension de l'appropriation. Celle-ci peut être tirée dans deux directions différentes quoique complémentaires :

L'appropriation peut être politique. En ce sens le territoire est une portion d'espace sur lequel s'exerce un pouvoir, qui inscrit généralement sa souveraineté dans le cadre de limites clairement identifiées, parfois juridiquement sanctionnées. Cette acception du

territoire demande de réfléchir à la question des acteurs et aux rapports de forces entre ces acteurs. Elle concerne la question des maillages, des frontières, des conflits qui surgissent autour de l'appropriation.

L'appropriation peut être symbolique. Elle renvoie alors à l'inscription d'un individu ou d'un groupe social dans une terre. On touche ici aux questions des pratiques et des représentations qui construisent un sentiment d'appartenance et qui produisent une identité singulière. Le territoire dans cette perspective rejoint les questions attachées à l'habiter, aux espaces de vie, aux espaces vécus, aux lieux.

#### **4. D'autres définitions.**

Le territoire est une œuvre humaine. Il est un espace approprié. Approprié se lit dans les deux sens : propre à soi et propre à quelque chose. Il est la base géographique de l'existence sociale. Toute société a du territoire, produit du territoire. En fait, elle a en général plusieurs territoires, voire une multitude (Brunet 1991)

« L'appropriation de l'espace désigne l'ensemble des pratiques qui confèrent à un espace limité, les qualités d'un lieu personnel ou collectif. Cet ensemble de pratiques permet d'identifier le lieu ; ce lieu permet d'engendrer des pratiques (...) l'appropriation de l'espace repose sur une symbolisation de la vie sociale qui s'effectue à travers l'habitat »<sup>3</sup>.

**Des liens avec d'autres termes :** Le ghetto, l'enracinement, la discrimination territoriale , la fracture territoriale. (voir document 6).

---

<sup>3</sup> - SEGAUD, M. (2007). Anthropologie de l'espace. A.Colin, , p 69.

## Document n° 3 : Distinctions et typologies des territoires

### **1- Territoire fermé / territoire ouvert**

Les références et les conceptions du territoire sont relativement variables selon les groupes sociaux. **On peut ici distinguer le territoire fermé et le territoire ouvert.**

Dans le premier cas la notion de frontière est prépondérante, introduisant ainsi la constatation d'un réel manque de mobilité de certains publics. Le territoire apparaît comme étant le lieu privilégié où vont se créer des solidarités, des liens sociaux et des systèmes d'interactions. Le dehors est plus vu comme un danger potentiel.

Dans le second cas, le territoire ouvert ou emboîté, la référence à la mobilité est son fondement. Les groupes sociaux sont plus enclins à s'ouvrir vers l'extérieur sachant que les limites ne sont plus vraiment visibles. La circulation est ici prépondérante.

Mots associés : frontière ; limite ; mobilité ; communauté ; enfermement.

### **2- Territoire privé/ territoire public (ou espace).**

Selon Habermas l'espace public est un espace où se déroule la vie de la cité<sup>2</sup>. Il s'agit d'un lieu qui n'appartient à personne en droit. C'est ici que s'exerce l'opinion publique comme arbitre et acteur des débats animant la société. En d'autres termes, c'est le lieu où l'homme exerce son rôle de citoyen.

Le concept d'espace privé, est né au XVII<sup>e</sup> siècle sous la plume de juristes tel que Louis Brandeis et Samuel Warren. Ces auteurs ont en effet publié en 1880 dans la *Harvard Law Review*, un article intitulé *The Right to Privacy*. Selon eux, l'espace privé peut être défini comme étant une étendue physique au sein de laquelle ce qui se déroule est inaccessible aux regards extérieurs. Il est en quelque sorte la scène de la vie privée<sup>4</sup>.

Mots associés : appropriation, intimité, vie privée. (CGLPL, 2022).

### **3- Territoire vécu/ territoire organisationnel /Territoire institutionnel**

Julie-Anne Boudréau, distingue le territoire vécu, du territoire stratégique et du territoire institutionnalisé. (Boudréau, 2004). Le premier renvoie aux usages du territoire par les habitants. Le troisième concerne les territoires construits par les institutions au gré des nombreuses et récentes réformes territoriales ; les grandes régions, le Grand Paris et les nouveaux périmètres de l'intercommunalité en sont les meilleurs exemples. Le second se décline à travers les stratégies des organisations qui vont s'efforcer de maintenir de la proximité avec les territoires vécus et dans le même temps de se caler sur les territoires institutionnels. Cette distinction permet d'analyser les tensions croissantes entre des logiques d'optimisation et de mutualisation et des logiques de proximité. (Fourdrignier, 2016).

### **4- Territoire politique/ territoire identitaire.**

La notion de territoire (...) désigne une forme particulière de découpage de l'espace plus ou moins institutionnalisée. Objet du langage commun, elle est aussi spécifiquement utilisée par les décideurs (élus, administrations, etc.), les experts, les citoyens ou les... chercheurs. Cette polysémie nous conduit à envisager le territoire selon au moins deux perspectives.

**La première** renvoie aux cadres liés à l'action publique et à la représentation politique. Les territoires y sont souvent issus du maillage historique, forgé à des fins de gestion et d'administration locales. Depuis la décentralisation, l'institutionnalisation de nombreuses

---

<sup>4</sup><https://books.openedition.org/pupvd/2780?lang=fr#:~:text=Selon%20eux%2C%20l'espace%20priv%C3%A9,%C3%A8ne%20de%20la%20vie%20priv%C3%A9e.>

formes nouvelles de découpage de l'espace s'est attachée à valoriser les relations de proximité pour administrer « au plus près des problèmes » et susciter des synergies locales. Ce processus a conduit à la création d'un véritable puzzle de territoires dont les pièces ne s'emboîtent pas toujours facilement. Partout en France, l'action publique se territorialise et les décideurs affichent leur volonté de multiplier les procédures de concertation impliquant les acteurs locaux [Blondiaux, Sintomer, 2002 : 17-35].

**La seconde** perspective envisage le territoire de façon plus diffuse et moins institutionnalisée. Il recouvre les diverses formes de rapport à l'espace que les individus et les groupes sociaux ne cessent de produire et de transformer dans le cadre de leurs relations sociales. L'ethnologie, la sociologie et la géographie ont montré que toute collectivité humaine organise et modèle l'espace dans lequel elle vit à travers des pratiques matérielles et symboliques. (...) Dans cette perspective, le territoire se rapporte alors aux multiples formes de particularisation et d'appropriation de l'espace, ce qui ouvre un vaste champ d'investigations sur la diversité des manières contemporaines de « faire du territoire », de s'identifier à des lieux et d'y nouer des liens

## Document n° 4 : La diversité des territoires

<b>Catégories</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Phénomènes</b>
Territoire-monde	Planète	Mondialisation
Union Européenne	Europe	Intégration européenne
Territoires politico-administratifs	Nation, Région, Département Canton Commune	Structuration historique de la France revue et corrigée par les différentes phases de la décentralisation (de 1982 à 2015).
Territoires de projets	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Pays	Problématique de l'aménagement et du développement durable du territoire (1995/1999)
Intercommunalités	Communauté de communes Communauté d'agglomération Communauté urbaine Métropole	Développement de l'intercommunalité à partir de 1992.
Territoires sectoriels	Bassin d'emploi Bassin d'éducation et de formation Bassin de vie Bassin d'habitat	
Territoires discriminés	Q.P.V. (Quartier Prioritaire de la Ville) Z.R.R. (Zone de Revitalisation Rurale) R.E.P. (Réseau d'Education Prioritaire). ZFU (Zone Franche Urbaine) Territoires (Union européenne)	Discrimination de territoires : " Des politiques renforcées et différenciées de développement sont mises en œuvre dans les zones caractérisées par des handicaps géographiques, économiques ou sociaux "
Territoires institutionnels	Zone de Pôle Emploi Carte scolaire, Circonscription de la Solidarité Départementale	
Territoires infra-communaux	Quartiers (conseils de quartiers) IRIS (Ilôts Raisonnés pour l'Information Statistique).	Découpages infra communaux
Territoires vécus	Micro-territoires : nous/eux	Rapport à l'espace qu'ont les uns et les autres, le nous étant l'espace de sécurité et de lien.

## Document n° 5 : Les territoires vécus.

Source : LORTHIOIS, Jacqueline. *Les territoires vécus*. [http://j-lorthiois.fr/?page\\_id=660](http://j-lorthiois.fr/?page_id=660)

### **Quelques définitions**

Les « territoires vécus » désignent *des espaces locaux structurés par les activités quotidiennes des habitants qui y vivent*. C'est le géographe Armand Frémont, dans son livre paru en 1976, *La région, espace vécu*, qui oppose ces territoires « vécus » définis par la pratique des populations locales, à des territoires « aliénés », correspondant à des critères administratifs.

Anne-Marie Grenié, dans un colloque à Toulouse en 2000, opposera les « territoires vécus » aux « territoires prescrits », une formule qui semble la plus heureuse pour désigner tous les zonages décidés par les institutions, qu'il s'agisse d'instances locales (regroupements intercommunaux) ou de décisions étatiques (départements en 1792 ; régions en 1972, sauf l'Ile-de-France en 1964).

### **Une grande variété de « Territoires Vécus »**

Dans ce vaste ensemble, nous pouvons distinguer bien des espaces déterminés par les pratiques des résidents: aire de chalandise d'un pôle commercial ; bassin d'attractivité d'un équipement de loisirs ou de santé, bassin d'écoute d'une radio locale, etc...

J'en retiens principalement trois qui me semblent les plus structurants pour l'espace socio-économique qui nous intéresse ici :

le « bassin de vie » qui d'après l'INSEE en 2012 est « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ». Ceux-ci sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé ; sports, loisirs et culture ; transports.

le « bassin d'emploi » que je définis comme « l'aire d'attraction d'un pôle d'emploi »

le « bassin de main-d'œuvre » que je définis comme « l'aire de diffusion d'un pôle de main-d'œuvre ».

Source : INSEE. <https://www.insee.fr/fr/information/2115016>.

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.

## Document 6 : Circulation et domiciliation

### La liberté de circulation

La liberté de circulation est le droit pour tout individu de se déplacer librement dans un pays, de quitter celui-ci et d'y revenir. Elle est garantie par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme depuis 1948. Cette liberté n'est pas absolue et fait l'objet de restrictions.

Aujourd'hui, les déplacements des citoyens sur le territoire national ne font en principe l'objet d'aucun contrôle, et la circulation y est parfaitement libre, bien que le trafic automobile soit réglementé par le code de la route. **L'espace Schengen** est une zone de libre circulation des personnes sans contrôle aux frontières. Il comprend aujourd'hui 22 États membres de l'Union européenne et 4 États associés (Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein).<sup>5</sup>

### La liberté d'aller et venir.

**Article L311-3 du CASF.** [Modifié par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 - art. 27]

L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés :

1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de sa sécurité et de son droit à aller et venir librement.

### Définition légale du domicile.

« D'après l'article 102 du Code civil, le domicile est le lieu où une personne a son principal établissement.

D'un point de vue strictement juridique, il peut donc être considéré comme une conception abstraite, puisqu'il s'agit en fait de déterminer le lieu où une personne a ses activités fixées avec une certaine permanence. Cette notion de permanence dans l'activité entraîne la survivance du domicile, même si la personne prise en considération ne réside pas toujours dans ce lieu et même si elle s'absente pour une durée relativement prolongée.

D'un point de vue pratique, le domicile a une grande importance puisqu'il détermine l'exercice de certains droits, notamment la plupart des droits civils. Le droit de vote, par exemple, s'exerce normalement au lieu du domicile.

La détermination du domicile est également nécessaire en cas de litige pour connaître le tribunal compétent. Selon la règle la plus fréquemment appliquée, c'est celui du domicile du défendeur. D'autre part, les actes judiciaires faits au domicile d'une personne lui sont opposables.

Il paraît donc essentiel de fixer parfaitement la notion de domicile et de ne pas la confondre avec celle de résidence. La résidence est le lieu où se trouve en fait une personne, par opposition au domicile, où elle est située en droit. L'un des critères de la résidence est, contrairement au domicile, une certaine instabilité. C'est pourquoi tous les actes d'état civil et les actes judiciaires se réfèrent au domicile et non à la résidence, en raison de la présomption de précarité de celle-ci. Cependant, les deux notions de domicile et de résidence peuvent être confondues lorsqu'une personne réside au lieu où elle possède son principal établissement. »

Article Domicile et résidence. Universalis.

---

<sup>5</sup> <https://www.vie-publique.fr/fiches/23877-quest-ce-que-la-liberte-de-circulation-ou-liberte-daller-venir#:~:text=La%20libert%C3%A9%20de%20circulation%20est,fait%20l'objet%20de%20restrictions.>

<https://www.universalis.fr/encyclopedie/domicile-et-residence/#:~:text=D'apr%C3%A8s%20l'article%20102,personne%20a%20son%20principal%20%C3%A9tablissement.&text=La%20r%C3%A9sidence%20est%20le%20lieu,elle%20est%20situ%C3%A9e%20en%20droit.>

### La violation de domicile.

Le délit de « violation de domicile » prévu à [l'article 226-4 du Code pénal](#), ne concerne que le « domicile » à proprement parler et ne prend donc pas en compte les cas de résidence secondaire squattée, ou autres biens immobiliers.

### **Article 226-4 du code pénal.**

L'introduction dans le domicile d'autrui à l'aide de manoeuvres, menaces, voies de fait ou contrainte, hors les cas où la loi le permet, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Le maintien dans le domicile d'autrui à la suite de l'introduction mentionnée au premier alinéa, hors les cas où la loi le permet, est puni des mêmes peines.

### La personne sans domicile stable et la domiciliation.

Une personne sans domicile stable est une personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de manière constante et confidentielle.<sup>6</sup>

### **Sources juridiques :**

- Instruction N°DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable
- Note d'information n° DGCS/SD1B/2018/56 du 5 mars 2018 relative à l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable. ,

Résumé : Dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013- 2017 et en particulier des mesures visant à lutter contre le non-recours aux droits, une simplification du dispositif de domiciliation a été engagée. **La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)** a permis d'unifier les régimes de domiciliation généraliste d'une part et d'aide médicale de l'Etat d'autre part. Ces deux régimes de domiciliation ont été remplacés par un dispositif unique de domiciliation. Les modalités de ce nouveau régime ont été définies par voie réglementaire afin de simplifier le dispositif pour les personnes sans domicile stable et pour les organismes domiciliaires. La mise en œuvre de cette réforme dans les territoires a été clarifiée par l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation et le guide de la domiciliation qu'elle contient en annexe. **La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté** a supprimé les spécificités de la domiciliation pour les personnes issues de la catégorie administrative dite des gens du voyage. Le guide de la domiciliation est mis à jour par la présente note d'information. Certaines notions, en particulier la notion d'ayant droit, sont clarifiées afin de garantir la mise en œuvre uniforme du dispositif sur le territoire. De plus, les modèles de formulaires utilisés pour la procédure de domiciliation ont été modifiés par l'arrêté du 3 novembre 2017 fixant les modèles de formulaire de demande d'élection de domicile et d'attestation de domicile des personnes sans domicile stable pour améliorer la pertinence des informations qu'ils permettent d'obtenir et de délivrer

<sup>6</sup> <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/article/domiciliation-des-personnes-sans-domicile-stable.>

## Le schéma départemental de domiciliation

**La loi ALUR (art. 34) a fusionné le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et le Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI).**

Outre les mesures qui étaient celles des PDALPD et des PDAHI, les PDALHPD comprennent également des mesures destinées à répondre aux besoins d'accompagnement social, aux besoins de résorption de l'habitat informel, à la lutte contre la précarité énergétique, à la prévention des expulsions... Ils comprennent deux annexes : le schéma de la domiciliation et le schéma de l'accueil des demandeurs d'asile

Ce schéma s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel de lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (PPPIS). Il constitue également une déclinaison du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

### ***Le schéma de domiciliation permet ainsi :***

- de disposer d'une connaissance objective et partagée des besoins et de l'offre destinée à y répondre ;
- de renforcer l'adéquation entre offre et besoin dans la perspective de prévenir les ruptures et d'améliorer la couverture territoriale ;
- de définir les pistes d'actions prioritaires et les initiatives locales sur lesquelles s'appuyer afin d'améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires ;
- d'assurer un suivi annuel de l'activité de domiciliation.

Source : <http://www.ardennes.gouv.fr/schema-departemental-de-la-domiciliation-des-a2372.html>

## Document n° 7 : Glossaire

### Capital d'autochtonie

Il s'agit de l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés. Il s'agit de nommer des ressources symboliques, symboliques en ce qu'elles ne tiennent ni d'un capital économique, ni d'un capital culturel, mais d'une notoriété acquise et entretenue sur un territoire singulier. (Renahy, 2010).

### Désert médical

« Certains territoires, aussi bien urbains que ruraux, sont aujourd'hui touchés par une offre médicale insuffisante au regard des besoins de la population, un phénomène souvent désigné par le terme de « désert médical », même s'il est plus exact de parler de territoire « sous-dense en médecins ». Progressivement, la question de l'accès aux soins s'est imposée, tout autant que l'absence d'adéquation entre les besoins géographiques et l'offre de soins disponible ayant mené petit à petit au développement de quelques déserts... » (Babinet, Isnard, 2021).

### Discrimination négative.

« La discrimination négative (...) fait d'une différence un déficit marquant son porteur d'une tare quasi indélébile. Être discriminé négativement, c'est être assigné à un destin sur la base d'une caractéristique que l'on n'a pas choisie, mais que les autres vous renvoient sous la forme d'un stigmat. La discrimination négative est une instrumentalisation de l'altérité constituée en facteur d'exclusion » (Castel, 2007, p 12).

### Discrimination positive des territoires.

Les politiques françaises d'aménagement du territoire assument ouvertement, au nom d'un principe d'équité, leur adhésion à une démarche de discrimination positive. Elles se présentent comme des « politiques renforcées et différenciées de développement », adoptées en faveur de portions du territoire (et donc de populations) « caractérisées par des handicaps géographiques, économiques ou sociaux ». Il s'agit bien de politiques de rattrapage entre territoires inégaux. Comme toute politique de discrimination positive, elles se traduisent par l'adoption de mesures préférentielles instaurées à titre transitoire, voire expérimental : l'horizon qu'elles se donnent est celui d'un retour au droit commun. (Calvès, 2016).

### Ghetto

Le terme de ghetto désigne un quartier d'une ville bien individualisé où sont regroupés les membres d'une communauté plus ou moins homogène. Le lieu éponyme se situe à Venise : l'île de **Ghetto** a été un lieu d'installation des Juifs chassés d'Espagne (1516). Le terme s'est ensuite étendu à l'espace de relégation des juifs dans les villes d'Europe centrale et orientale. Sous l'impulsion de l'[École de Chicago](#), le ghetto est devenu, dans les villes américaines, un espace de regroupement communautaire pour les immigrants de fraîche date (*Little Italy, Chinatown...*) et pour les Noirs.

Par extension, le terme de ghetto désigne tout quartier qui connaît une mise à l'écart subie ou voulue (*gated community*). Le ghetto est dans une situation de marge urbaine. De l'intérieur, le territoire est porteur d'une forte identité ; de l'extérieur, il est porteur de représentations fantasmées. La limite du ghetto est bien marquée dans les perceptions de ses habitants.

La **ghettoïsation** désigne le processus de transformation d'un quartier en territoire isolé et fermé.

### Insularité

C'est la situation de personnes durablement assignées à des territoires étroits et empêchées d'accéder aux ressources de la vie quotidienne par les difficultés de mobilité ; une insularité qui concerne tout autant les habitants modestes des campagnes et des banlieues que ceux qui résident au cœur des grandes agglomérations. (Le Breton, 2005)

Document n° 8 : Acteurs publics et politiques territoriales

	Territoires. Territoires en difficulté	Famille Parentalité	Santé Santé Mentale	Environnement	Enfance Jeunesse	Economie. Economie Sociale	Sécurité et Prévention de la Délinquance
ETAT	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public				Projet Educatif Territorial	Pôle Territorial de Coopération Economique	
CONSEIL REGIONAL	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires			PNR			
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Compétence de développement territorial						
COMMUNES	CCAS : <i>action générale</i> de prévention et de développement social		Contrat Local de Santé mentale			Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
EPCI	Contrat de Ville. NPNRU		↑			Zones Franches Urbaines	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance(CISPD)
PAYS	Pôle d'Equilibres Territoriaux et Ruraux		↓				
ARS			Contrat Local/de Santé				
CNAF-MSA	Convention Territoriale Globale (CTG). Chartes territoriales (Ainés ou familles)	Schéma Départemental . des Services aux Familles . d'animation de la vie sociale			Contrat Enfance et Jeunesse		

Document n° 9 : De nouvelles organisations territoriales ?

	<b>Autisme /TND</b>	<b>Ecole inclusive</b>	<b>Handicap Psychique</b>	<b>Handicap /RAPT</b>	<b>Handicaps Rares</b>	<b>Polyhandicap</b>	<b>Maladies Rares</b>	<b>Personnes âgées en perte d'autonomie</b>	<b>« Parcours de santé complexe »</b>
National	GNCRA (Groupement National centres ressources autisme)				GNCHR Centres nationaux de Ressources (4)		Filières maladies rares		
Interrégional ou régional	Centre de Ressources Autisme (CRA)- 27.		Centres Ressources Handicap Psychique (CREHPSY)		Equipes relais interrégionale Handicap rare (13)		Centres de Références et Centre de Compétences Maladies Rares		
Infra régional	Plateformes de coordination et d'orientation (PCO). Enfants TND  Equipe mobile pour les adultes porteurs de troubles du spectre autistique	Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)  Equipe Mobile d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS)		Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)		Centre Ressources Polyhandicap		Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie  CLIC  Plateforme d'accompagnement et de répit.	Plateformes territoriales d'appui à la coordination des parcours de soins  Dispositif d'appui à la coordination
Plan/schéma	Stratégie Nationale pour l'Autisme 2018-2022.			Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021).	3° schéma national Handicap Rare 2021-2025	Stratégie nationale 2017-2022	3° Plan National Maladies Rares 2018-2022	Feuille de route Maladies neuro dégénératives 2021-2022	

Marc Fourdrignier. 10/2021

## **Textes réglementaires.**

Instruction DGCS/SD3A n° 2012-64 du 3 février 2012 relative à la mise en œuvre du schéma national pour les handicaps rares.

Appel à projets national du 9 mars 2012 relatif à la création d'un centre de ressources pour les handicaps rares à composante épilepsie sévère. Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité du ministère du travail, de l'emploi et de la santé du 15 mars 2012.

Instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2013/405 du 22 novembre 2013 relative au financement des équipes relais et de places nouvelles en établissements et services médico-sociaux spécifiquement dédiées au handicap rare

Instruction n° DGCS/SD3B/2016/119 du 12 avril 2016 relative à la mise en œuvre des pôles de compétences et de prestations externalisées pour les personnes en situation de handicap.

Circulaire n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH du 2 décembre 2016.

Circulaire n° SG/2018/256 du 22 novembre 2018 relative à la mise en place des plateformes d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neurodéveloppement.

Circulaire n° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Circulaire n° MENJS -DGESCO A1 -3 du 12 février 2021 relative à la Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive. B.O.E.N. n° 10 du 11 mars 2021.

Décret n° 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux. J.O. 20 mars 2021.

Circulaire n° DGCS/SD3B/2021/109 du 26 mai 2021 relative au cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Circulaire interministérielle n° DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/DGESCO/2021/201 du 23 septembre 2021 relative au déploiement des plateformes de coordination et d'orientation et d'extension du forfait d'intervention précoce de 7 à 12 ans.

## Document n° 10 : Pour aller plus loin

AMSELLEM- MAINGUY, Yaelle. (2021). Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural. Les Presses de Sciences Po.

AUNIS, Emilie. BENET, Joachim. MEGE, Arnaud. PRAT, Isabelle. (Dir.) (2016). - Territoires (Les) de l'autochtonie. Penser la transformation des rapports sociaux au prisme du "local". Presses Universitaires de Rennes, 144 p.

AVENEL, Cyprien. MARTIN, Christelle. (Dir.) (2019). Guide d'appui aux interventions collectives du travail social en faveur du développement social. Haut Conseil du travail social, juin, 163p. Annexe3: Des illustrations concrètes et inspirantes dans les territoires. Haut Conseil du travail social, juin, 49p.

AVENEL, C. (2010). Sociologie des quartiers sensibles. Armand Colin, collection 128, 3<sup>e</sup> édition.

BERLIOUX, Salomé. (2020). Nos campagnes suspendues. L'Observatoire.

BOUDREAU J.-A., (2004). Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé : de la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles . Lien social et Politiques, 52, automne 2004, p. 111.

CALVES, Gwenaële. (2016). La discrimination positive territoriale in La discrimination positive, PUF, Que sais-je, pp. 105-122.

CASTEL, R. (2007), La discrimination négative. Citoyens ou indigènes. Paris, La république des idées, Seuil.

Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté. (CGLPL). (2022). L'intimité au risque de la privation de liberté, 23 aout.

COQUARD, Benoit. (2019). Ceux qui restent. La Découverte.

DAGBERT, Michel. (2015). Rapport du groupe de travail, Développement social et travail social collectif. Etats Généraux du travail social, 18 février, 270 p.

EVEN, Danielle. COLY Bertrand. (2017). Place des jeunes dans les territoires ruraux. Avis du Conseil économique, social et environnemental , janvier, 198 p.

FOURDRIGNIER, Marc. (2020). Les fondamentaux de la démarche de développement social. CNFPT. Département du Val d'Oise. 10 décembre, 28 p. <http://marc-fourdrignier.fr/les-fondamentaux-du-developpement-social/>

FOURDRIGNIER, Marc. (2016). Solidarités territoriales et développement social local Conférence, lors de la signature du Projet Social de Territoire (PST) entre La Ville de la Courneuve et le Conseil Départemental de Seine Saint Denis, 15 septembre. .(<http://marc-fourdrignier.fr/solidarites-territoriales-et-developpement-social-local-2/>)

FOURDRIGNIER, M. (2010). Dynamiques associatives et transformations des territoires, Revue Management et avenir, n° 40, décembre , 122-138.

FOURDRIGNIER, M. (2010). Réalisation d'un diagnostic mobilité sur les CUCS des Ardennes. Association AMIE, novembre, 64 p ; (disponible sur [marc-fourdrignier.fr](http://marc-fourdrignier.fr)).

GUILLY, Christophe. (2015). La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires. Flammarion, coll. Champs, 185 p.

KIRSZBAUM, Thomas. Dir. (2015). En finir avec les banlieues. Le désenchantement de la politique de la ville. Editions de l'Aube, 335 p.

KOKOREFF, Michel. LAPEYRONNIE, Didier. (2013). Refaire la cité. L'avenir des banlieues. Seuil, La République des Idées, 107 p.

LE BRETON, Éric. (2005). Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale. Armand Colin.

MOINE, Alexandre. SORITA, Nathalie. (2015). Travail social et territoire. Concept, méthode, outils. Presses de l'EHESP, coll. politiques et interventions sociales, 248 p.

RENAHY, Nicolas. (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie Genèse et usages d'une notion. Regards Sociologiques, n°40, pp. 9-26.